

## Le Conseil de la Vie Sociale

C'est une instance d'expression des résidents et de leurs familles. Il est consulté sur toutes les questions relatives à la vie dans la résidence. Il est composé de représentants élus ou désignés parmi les résidents, les familles, les personnels et de la direction de l'établissement. Il se réunit au moins trois fois par an.

## La Charte de la personne âgée

L'accueil et le séjour dans la résidence s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte de la personne âgée dépendante de la Fédération Nationale de Gérontologie. La charte est affichée au sein de l'établissement et remise aux résidents au moment de l'admission.

## Le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour

Un contrat de séjour est signé entre la personne âgée et l'établissement. Un exemplaire est remis au résident en même temps que le règlement de fonctionnement. Ce dernier détaille notamment les règles de sécurité, de confidentialité et de respect nécessaires au sein de l'établissement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

## Le recueil de la satisfaction

Il est effectué au moins une fois par an auprès des résidents et de leur famille grâce à un questionnaire de satisfaction.

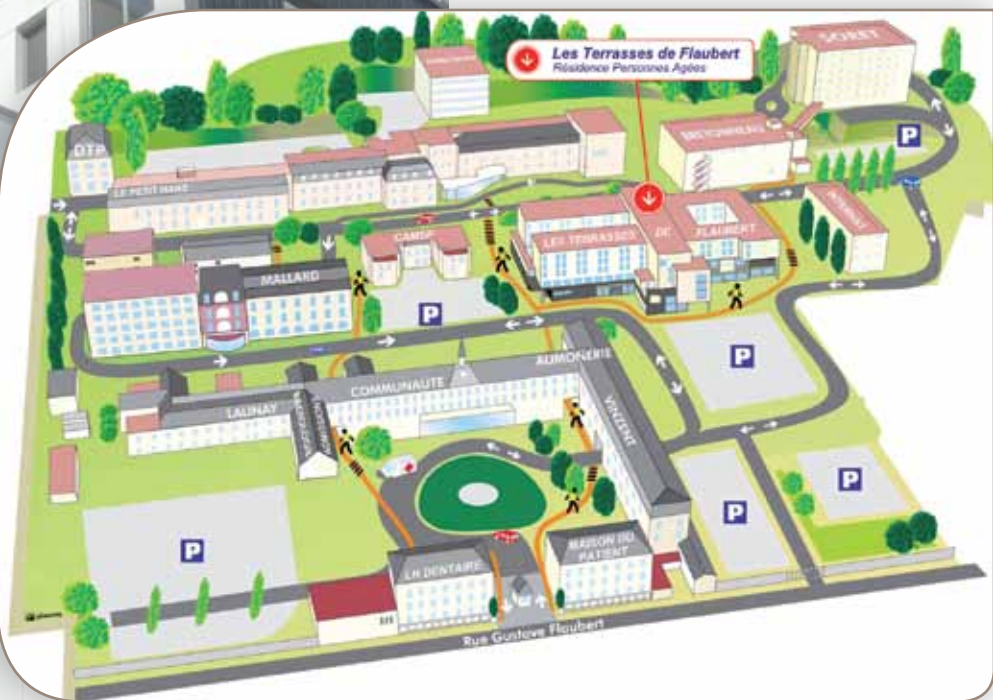
## Les frais de séjour

La résidence est habilitée à recevoir les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'aide sociale, le cas échéant. Elle répond aux normes d'attribution de l'allocation logement.

Le prix de journée hébergement et dépendance est fixé annuellement par le Président du Département de Seine-Maritime sur proposition du directeur du Groupe Hospitalier. Les frais d'hébergement recouvrent l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien et d'animation.

Les tarifs sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement.

Les dépenses de soins sont versées sous forme de dotation globale directement à l'établissement qui assure la prise en charge médicale et soignante pour chaque résident au quotidien (médecin, médicaments, personnels paramédicaux...). Cependant, certaines dépenses de soins restent à la charge des personnes âgées : soins dentaires, ophtalmologie, transports en ambulance, certaines consultations de spécialistes. Elles sont ensuite remboursées par les caisses d'assurance maladie et les mutuelles.



## La Résidence « Les Terrasses de Flaubert »

a été construite grâce au financement de :

- > L'Etat
- > Le Département de Seine Maritime
- > Le Groupe Hospitalier du Havre



## Livret d'accueil

Résidence « Les Terrasses de Flaubert »

Unité de Soins de Longue Durée

55 bis rue Gustave Flaubert  
76 600 Le Havre  
02 32 73 47 16  
Ligne de bus n°2 arrêt « Hôpital Flaubert »





## Les missions

La résidence « Les Terrasses de Flaubert » est un lieu de vie dont la mission est d'accompagner la personne âgée dépendante justifiant d'une surveillance médicale continue. Celle-ci est aidée dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Sa participation est recherchée. L'objectif est de rétablir ou de maintenir chez elle le plus haut niveau d'autonomie possible. L'établissement favorise également sa vie sociale et le respect de ses choix.

## L'équipe médicale spécialisée en gériatrie

La résidence dispose d'une équipe médicale. Elle est chargée de la coordination des soins et peut être contactée par tout résidant ou famille qui le souhaite ainsi que par la personne de confiance. **Tél Secrétariat médical : 02 32 73 49 22**

## Les professionnels de santé associés

Des professionnels paramédicaux, techniques et administratifs contribuent aux soins et au confort des personnes âgées 24 heures sur 24. Différents métiers se coordonnent : cadres de santé, infirmiers diplômés d'état, aides-soignants, assistants de soins en gérontologie, aides-médico-psychologiques, agents des services hospitaliers, psychologue, kinésithérapeute, pédicure, ergothérapeute, psychomotricien, diététicienne, animatrice, assistante sociale, préparateurs en pharmacie, personnels administratifs, hôteliers et techniques.

La direction, les médecins gériatres et les cadres de l'établissement sont disponibles pour répondre aux questions des résidents et de leur famille.



## Les possibilités d'accueil



La résidence comprend, sur quatre étages, 154 lits de soins longue durée en chambres individuelles.

126 chambres correspondent à des accueils classiques et 28 chambres sont regroupées au sein de deux unités protégées : Unités d'Hébergement Renforcé (UHR), pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Un hôpital de jour de psychogériatrie de 12 places et un plateau de consultations gériatriques (consultation « mémoire », consultation d'évaluation gériatrique) ouvriront au rez-de-chaussée de la résidence début 2014.

## Le confort hôtelier

Les chambres, toutes individuelles, comprennent un cabinet de toilette (WC, lavabo, douche). Elles sont strictement conformes aux dernières normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapées. Elles sont également équipées de volets roulants électriques, de la télévision et d'un aménagement mobilier confortable (placard équipé, petit bureau, étagères) que le résidant peut compléter par des objets personnels et petit mobilier (cadres, fauteuil, commode, table, bibelots...).

Deux chambres « accompagnants », permettent d'héberger temporairement un membre de la famille d'un résidant.

Des lieux de vie : cafétéria, bibliothèque, salon de coiffure, lieu oecuménique, espace dédié aux associations, sont à disposition des personnes âgées. Un patio central et un jardin suspendu paysager sont aménagés en espace de repos ou de promenade et comprennent un jardin potager.

Les salles à manger et salles d'activités, pour certaines climatisées, sont disposées en façade sud pour privilégier l'éclairage naturel et le confort des résidents.

Une pièce équipée de trois fauteuils de relaxation permet de développer une activité de stimulation multi sensorielle.

Les salles à manger possèdent une cuisine équipée pour les activités culinaires.

68 places de stationnement sont disponibles en façade sud.



## Les conditions de séjour

Les repas sont servis en salle de restaurant ou en chambre selon les attentes de la personne âgée et selon son état de santé. Les menus sont établis de manière équilibrée par une diététicienne et validés par une commission des menus. Celle-ci est ouverte aux résidents, à leur famille et au personnel de la résidence. Elle est animée par les personnels de la restauration et des représentants de la direction.

Des activités de loisirs et d'animation sont proposées. Chacun est invité à y participer. Des salles d'activités sont réservées à cet effet.

Les prestations d'animation internes et externes sont signalées au rez-de-chaussée et dans les unités de la résidence, ainsi que les conditions financières de participation, s'il y a lieu.

Le linge de maison (draps, couvertures, serviettes, gants de toilette, serviettes de table...) est fourni, par l'établissement. Les effets personnels sont entretenus par le Groupe Hospitalier. Cependant, la famille peut les prendre en charge si elle le souhaite.

Le résidant peut bénéficier, à sa charge, de prestations de coiffure, pédicurie, achat de biens de consommation. Un salon de coiffure et une cafétéria sont prévus à cet effet au rez-de-chaussée de la résidence.

## Les relations avec la famille et les proches

L'information et la communication entre la famille et le personnel de l'établissement doit s'instaurer dans le respect de la volonté du résidant, afin d'assurer au mieux leur complémentarité dans un climat de confiance mutuelle.

